

AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 2023-02* pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment résidentiel sis sur le lot désigné comme étant le numéro 6 034 824 du cadastre du Québec, situé au 106 route Lam.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la municipalité de Port-Daniel-Gascons sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 23 juillet à 18 h à la salle communautaire de la Maison Legrand située au 494, route 132 secteur Port-Daniel. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Mélissa Castilloux-Allain, greffière-trésorière adjointe
dgadj@munpdg.ca
494 route 132, Port-Daniel, Qc G0C 2N0

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 8 juillet 2026.


Mélissa Castilloux-Allain
Greffière-trésorière adjointe